



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 58 du 21 août 2020

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n° 58 du 21 août 2020

- Hebdo -

ARS

Arrêté ARS-PDL/DOSA/PPH/2020/22/44 du 18 août 2020 portant extension de 3 places pour personnes en situation de handicap du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis à Clisson et géré par l'ASSADAPA (N° FINESS : 44 004 292 7)

DRAC

Arrêté Modificatif 2020/DRAC/01 du 18 août 2020, portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture

DSACO

Arrêté du 18 août 2020 modifiant l'arrêté F-O 2011-LEB-317 portant octroi d'une licence et d'autorisation d'exploitation de transporteur aérien au profit de l'association "Ciel de Loire"

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

Arrêté n° ARS-PDL/DOSA/PPH/2020/22/44

portant extension de 3 places pour personnes en situation de handicap du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis à Clisson et géré par l'ASSADAPA (N° FINESS : 44 004 292 7)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.313-2 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques Coiplet, directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;

Vu l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2020-041 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Pascal Duperray, directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie ;

Vu le Projet Régional de Santé 2018-2022 adopté par arrêté en date du 18 mai 2018 ;

Vu l'arrêté N° ARS-PDL/DAS/AMS-PA/ N°13-2017/44 d'extension d'une place pour personne handicapée au SSIAD géré par l'ASSADAPA de Clisson (N° Finess de l'Entité Juridique : 44 004 292 7) en date du 10 février 2017, portant ainsi la capacité autorisée du SSIAD à 50 places pour personnes âgées de 60 ans et plus et 3 places pour personnes handicapées ;

Vu la demande d'extension non importante de 3 places pour des personnes en situation de handicap, formulée par le gestionnaire, par courrier en date du 17 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la compatibilité de cette opération avec la dotation régionale limitative fixée par la CNSA pour l'année 2020 ;

SUR proposition du Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonome (DOSA) de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'extension non importante du SSIAD, sis 2 rue du Docteur Doussain à Clisson, de 3 places supplémentaires pour des personnes en situation de handicap, est autorisée à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

ARTICLE 2 : La capacité totale du SSIAD est ainsi portée à 56 places, dont 6 places pour des personnes en situation de handicap ;

ARTICLE 3 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité visées à l'article 2.

ARTICLE 4 : Les caractéristiques du service seront répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S) de la façon suivante :

N° d'identification FINESS de l'entité juridique	44 004 292 7	
N° d'identification FINESS du service	44 002 571 6	
code catégorie	354 SSIAD	
code discipline d'équipement	358 Soins infirmiers à domicile	
code mode de fonctionnement	16 Prestations en milieu ordinaire	
code catégorie de clientèle	700 Personnes âgées	010 Tous types de déficiences Personnes Handicapées (SAI)
capacité	50	6

ARTICLE 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 6 : L'autorisation deviendra caduque si elle n'a pas obtenu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans.

ARTICLE 7 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services,
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – CS 24111 - 44041 NANTES CEDEX).

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 8 : Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la Présidente de l'association sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **18 AOUT 2020**

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Delphine MARTINEAU
Responsable du département
« Parcours des Personnes Âgées »
Direction de l'Offre de Santé et en faveur
de l'Autonomie

Direction Régionale
des Affaires Culturelles



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2020/DRAC/01
portant nomination à la commission régionale
du patrimoine et de l'architecture

Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet du département de la Loire-Atlantique
chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 611-2 et R.611-17 à R.611-25;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I^{er} ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2018 nommant M. Claude d'HARCOURT, préfet de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté N° 2017/SGAR/DRAC/575 du 24 août 2017 portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

VU l'arrêté modificatif N° 2018/SGAR/DRAC/52 du 11 avril 2018 ;

VU l'arrêté N° 2020/SGAR/DRAC/46 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

arrête :

Article 1^{er} :

Est nommé président de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Pays de la Loire, *M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)*

Article 2 :

Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Pays de la Loire :

1. Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :

En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques, et un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture) :

TROIS TITULAIRES	TROIS SUPPLÉANTS
M. Gabriel TURQUET de BEAUREGARD, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de Maine-et-Loire	Mme Anne-Sophie FLEURQUIN, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de la Loire-Atlantique
Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques	Mme Pauline DUCOM, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques
Mme Régine PELLEGRINI, cheffe du service Paysage, Architecture et Développement Durable	Mme Julie GUIGNARD, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de Vendée

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

[le suppléant du titulaire d'un mandat électif local peut être choisi parmi une assemblée autre que celle à laquelle appartient le membre titulaire cf art. R.611-18 alinéa 2 du CP]

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Régine CATIN, conseillère régionale des Pays de la Loire	Mme Anne-Sophie GUERRA, conseillère régionale des Pays de la Loire
M. François BON, conseiller départemental de la Vendée	Mme Catherine DENFERD, maire de THIRÉ (Vendée)
M. Aymar RIVALLIN, maire de MAISON-SUR-SEVRE (Loire-Atlantique)	Mme Catherine LACROIX, adjointe au maire de GUÉRANDE (Loire-Atlantique)
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)	M. Benoît LAMY, conseiller municipal de la commune nouvelle de GENNES-VAL-DE-LOIRE (Maine-et-Loire)
M. Michel GALVANE, maire de SAINTE-SUZANNE-et-CHAMMES (Mayenne)	M. Joël BALANDRAUD, président de la Communauté de communes des COËVRONS, maire d'EVRON (Mayenne)
Mme Galiène COHU, maire de LOIR-EN-VALLEE (Sarthe)	Mme Véronique RIVRON, Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
M. Pierre de MASCUREAU, délégué régional de l'association « Vieilles Maisons Françaises »	M. François HELIE de la HARIE, délégué départemental de l'association « Vieilles Maisons Françaises » de Loire-Atlantique
M. Jacques LE POMELLEC, représentant l'association « La Demeure Historique »	Mme Catherine CAUCHOIS, représentant l'association « La Demeure Historique »
M. Paul IOGNA-PRAT, représentant l'association « Patrimoine-Environnement »	Mme Françoise DELAVEAU, représentant l'association « Patrimoine-Environnement »

M. Emmanuel SERRAND, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine de Loire-Atlantique	M. Marie-Eugène HERAUD, représentant de la Fondation du Patrimoine
Mme Christine TOULIER, présidente de l'Association des Parcs, Jardins et Paysages des Pays de la Loire	Mme Barbara de NICOLAY, présidente de l'Association des Parcs et Jardins du Maine
M. Laurent BLOHORN, représentant l'association « Petites Cités de Caractère »	Mme Valérie BOUVET-JEUNEHOMME représentant l'Association « Petites Cités de Caractère »

En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux architectes et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :

SIX TITULAIRES
Mme Céline VIAUD, architecte du patrimoine
Mme Martine RAMAT, architecte du patrimoine
M. Frédéric FOURNIS, chef du pôle Inventaire du Patrimoine au Conseil Régional des Pays de la Loire
M. Arnaud BERNARD de LAJARTRE, maître de conférences en droit public, Université d'ANGERS
Mme Bénédicte FILLION-BRAGUET, historienne de l'art médiéval, chercheur associé au C.N.R.S.
M. Thierry PELLOQUET, conservateur en chef du patrimoine – Conseil Départemental de Maine-et-Loire

2. Au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :

En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques) :

TROIS TITULAIRES	TROIS SUPPLÉANTS
M. Étienne BARTCZAK, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de la Vendée	Mme Rosemary SERRAND-CARUEL, architecte des Bâtiments de France, cheffe de l'UDAP de la Mayenne
Mme Régine PELLEGRINI, cheffe du service Paysage, Architecture et Développement Durable	M. Dominique BERNARD, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de la Loire-Atlantique
Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques	Mme Pauline DUCOM, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :
 [le suppléant du titulaire d'un mandat électif local peut être choisi parmi une assemblée autre que celle à laquelle appartient le membre titulaire cf art. R. 611-18 alinéa 2 du CP]

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Régine CATIN, conseillère régionale des Pays de la Loire	Mme Anne-Sophie GUERRA, conseillère régionale des Pays de la Loire

M. François BON, conseiller départemental de la Vendée	Mme Catherine DENFERD, maire de THIRÉ (Vendée)
M. Aymar RIVALLIN, maire de MAISON-SUR-SEVRE (Loire-Atlantique)	Mme Catherine LACROIX, adjointe au maire de GUÉRANDE (Loire-Atlantique)
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)	M. Benoît LAMY, conseiller municipal de la commune nouvelle de GENNES-VAL-DE-LOIRE (Maine-et-Loire)
M. Michel GALVANE, maire de SAINTE-SUZANNE-et-CHAMMES (Mayenne)	M. Joël BALANDRAUD, président de la Communauté de communes des COËVRONS, maire d'EVRON (Mayenne)
Mme Galiène COHU, maire de LOIR-EN-VALLEE (Sarthe)	Mme Véronique RIVRON, Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
M. Hervé GEROLAMI, délégué départemental de l'association « Vieilles Maisons Françaises » de la Mayenne	Mme Fanny de LA ROBRIE, déléguée départementale-adjointe de l'association « Vieilles Maisons Françaises » de Loire-Atlantique
M. Jacques LE POMELLEC, représentant l'association « La Demeure Historique »	Mme Catherine CAUCHOIS, représentant l'association « La Demeure Historique »
M. Yves STEFF délégué régional de l'association « Patrimoine-Environnement »	M. Gabriel DAVID, membre de l'association « Patrimoine-Environnement »
M. Emmanuel SERRAND, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine de Loire-Atlantique	M. Marie-Eugène HERAUD, représentant la Fondation du Patrimoine
Mme Sylvie HOYEAU, présidente de l'ARDEPA	Mme Gaëlle DELHUMEAU, directrice de l'ARDEPA
Mme Cécile LEVRARD, directrice du CAUE de la Sarthe	M. Christophe BOUCHER, architecte au CAUE de la Loire-Atlantique

En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins trois architectes) :

SIX TITULAIRES
M. Gilles BIENVENU, architecte, docteur en histoire de l'architecture moderne et contemporaine
M. Philippe BARRÉ, architecte, vice-président du conseil régional de l'ordre des architectes
Mme Gaëlle PENEAU, architecte urbaniste, présidente du conseil d'administration de l'école d'architecture de NANTES
Mme Marie-Pierre NIGUËS, architecte du patrimoine
M. Arnaud BERNARD de LAJARTRE, maître de conférences en droit public, Université d'ANGERS
M. Thomas RENARD, maître de conférences en histoire de l'art contemporain, Université de NANTES

3. Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :

En qualité de représentants de l'État (deux conservateurs du patrimoine dont au moins un de la spécialité monuments historiques, un architecte des Bâtiments de France, un membre des services de la police ou de la gendarmerie nationales) :

QUATRE TITULAIRES	QUATRE SUPPLÉANTS
Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques	Mme Pauline DUCOM, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques
M. François ARNÉ, conservateur du patrimoine	Mme Élise FAU, conservatrice du patrimoine, (conseillère musées)
Mme Julie GUIGNARD, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de Vendée	Mme Virginie COUTAND-VALLEE, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de Maine-et-Loire
M. Manuel GOMEZ, chef d'escadron, chef du bureau de la sécurité publique et des partenariats de la région de gendarmerie des Pays de la Loire	M. Charles-Edouard DESPRET, adjudant, référent sûreté en prévention technique de la malveillance et vidéoprotection

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

[le suppléant du titulaire d'un mandat électif local peut être choisi parmi une assemblée autre que celle à laquelle appartient le membre titulaire cf art. R. 611-18 alinéa 2 du CP]

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Régine CATIN, conseillère régionale des Pays de la Loire	Mme Anne-Sophie GUERRA, conseillère régionale des Pays de la Loire
M. François BON, conseiller départemental de la Vendée	Mme Catherine DENFERD, maire de THIRÉ (Vendée)
M. Aymar RIVALLIN, maire de MAISON-SUR-SEVRE (Loire-Atlantique)	Mme Catherine LACROIX, adjointe au maire de GUÉRANDE (Loire-Atlantique)
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)	M. Benoît LAMY, conseiller municipal de la commune nouvelle de GENNES-VAL-DE-LOIRE (Maine-et-Loire)
M. Michel GALVANE, maire de SAINTE-SUZANNE-et-CHAMMES (Mayenne)	M. Joël BALANDRAUD, président de la Communauté de communes des COËVRONS, maire d'EVRON (Mayenne)
Mme Galiène COHU, maire de LOIR-EN-VALLEE (Sarthe)	Mme Véronique RIVRON, Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
M. Michel VILLEDEY, délégué départemental de l'association « Vieilles Maisons Françaises » de Maine-et-Loire	M. Antoine LESCOP de MOY, représentant le comité départemental de l'association « Vieilles Maisons Françaises » de la Sarthe
M. Jacques LE POMELLE, représentant l'association « La Demeure Historique »	Mme Catherine CAUCHOIS, représentant l'association « La Demeure Historique »

<i>M. Jean-François HENRY, président de l'association des Amis de la cathédrale de NANTES</i>	<i>Monsieur Michel CHAILLOU, responsable du dépôt diocésain de Nantes</i>
<i>Mme Agnès ROUSSINEAU, présidente de l'association « Angers musées vivants »</i>	<i>Mme Elisabeth ENGUEHARD, représentant l'association « Le Thoureil Patrimoines et Paysages »</i>
<i>Mme Christine GRENOUILLEAU-GUERIN, représentant la Fédération Française des conservateurs-restaurateurs</i>	<i>Mme Aurélie TERRAL DRÉANO, représentant la Fédération Française des conservateurs-restaurateurs</i>
<i>M. Guy MASSIN Le GOFF, représentant l'association Patrimoine-Environnement</i>	<i>Mme Véronique MATHOT, vice-présidente de la Société des Historiens du Pays de Retz</i>

En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux conservateurs des antiquités et objets d'art et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :

SIX TITULAIRES
<i>Mme Anetta PALONKA-COHIN, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe</i>
<i>Mme Anna LEICHER, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de Maine-et-Loire</i>
<i>M. Julien BOUREAU, chef du service patrimoine au Conseil Régional des Pays de la Loire</i>
<i>M. Jean-Marie GUILLOUËT, maître de conférences, Université de NANTES</i>
<i>M. Christian DAVY, ancien chercheur au service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel</i>
<i>Mme Delphine GALLOY, conservatrice du patrimoine, directrice de musées</i>

Article 4 :

Sont nommés membres de la délégation permanente de chacune des sections :

1. Au titre de la délégation permanente de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la première section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
<i>Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques</i>	<i>Mme Pauline DUCOM, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques</i>
<i>Mme Anne-Sophie FLEURQUIN architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de la Loire-Atlantique</i>	<i>M. Gabriel TURQUET de BEAUREGARD, Architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de Maine-et-Loire</i>

En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)	M. François BON, conseiller départemental de la Vendée
M. Aymar RIVALLIN, maire de MAISDON-SUR-SEVRE (Loire-Atlantique)	Mme Catherine LACROIX, adjointe au maire de GUÉRANDE (Loire-Atlantique)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la première section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Pierre de MASCUREAU, délégué régional de l'association « Vieilles Maisons Françaises »	M. François HELIE de la HARIE, délégué départemental de l'association « Vieilles Maisons Françaises » de Loire-Atlantique
M. Paul IOGNA-PRAT, représentant l'association « Patrimoine-Environnement »	Mme Françoise DELAVEAU, représentant l'association « Patrimoine-Environnement »

En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la première section :

DEUX TITULAIRES
Mme Bénédicte FILLION-BRAGUET, historienne de l'art médiéval, chercheur associé au C.N.R.S.
M. Thierry PELLOQUET, conservateur en chef du patrimoine – Conseil Départemental de Maine-et-Loire

2. Au titre de la délégation permanente de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la deuxième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Étienne BARTCZAK, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de la Vendée	Mme Rosemary SERRAND-CARUEL, architecte des Bâtiments de France, cheffe de l'UDAP de la Mayenne
Mme Régine PELLEGRINI, cheffe du service Paysage, Architecture et Développement Durable	M. Dominique BERNARD, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de la Loire-Atlantique

En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)	M. François BON, président de la commission éducation, Culture, Sport et relations internationales, Conseil Départemental de la Vendée
M. Aymar RIVALLIN, maire de MAISON-SUR-SEVRE (Loire-Atlantique)	Mme Catherine LACROIX, adjointe au maire de GUÉRANDE (Loire-Atlantique)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la deuxième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Catherine CAUCHOIS, représentant l'association « La Demeure Historique »	M. Emmanuel SERRAND, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine de Loire-Atlantique
M. Yves STEFF, délégué régional de l'association « Patrimoine-Environnement »	M. Gabriel DAVID, membre de l'association « Patrimoine-environnement »

En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la deuxième section :

DEUX TITULAIRES
Mme Gaëlle PENEAU, architecte urbaniste
M. Thomas RENARD, maître de conférences en histoire de l'art contemporain, Université de NANTES

3. Au titre de la délégation permanente de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la troisième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques	Mme Pauline DUCOM, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques
Mme Julie GUIGNARD, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de Vendée	Mme Virginie COUTAND-VALLEE, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de Maine-et-Loire

En qualité de membres désignés parmi les membres titulaires d'un mandat électif national ou local :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'ANGERS (Maine-et-Loire)	M. François BON, conseiller départemental de la Vendée
M. Aymar RIVALLIN, maire de MAISON-SUR-SEVRE (Loire-Atlantique)	Mme Catherine LACROIX, adjointe au maire de GUÉRANDE (Loire-Atlantique)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la troisième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Jacques LE POMELLE, représentant l'association « La Demeure Historique »	Mme Catherine CAUCHOIS, représentant l'association « La Demeure Historique »
Mme Christine GRENOUILLEAU-GUERIN, représentant la Fédération Française des conservateurs-restaurateurs	Mme Aurélie TERRAL-DRÉANO, représentant la Fédération Française des conservateurs-restaurateurs

En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la troisième section :

DEUX TITULAIRES
Mme Delphine GALLOY, conservatrice du Patrimoine, directrice de musées
Mme Anetta PALONKA-KOHIN, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe

Article 5 :

Sont désignés membres du comité des sections :

Deux membres nommés de chaque section (dont au moins deux représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine) :

Section	SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
1	Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques	Mme Pauline DUCOM, conservatrice du patrimoine de la spécialité des monuments historiques
	M. Paul IOGNA-PRAT, représentant l'association « Patrimoine-Environnement »	Mme Françoise DELAVEAU, représentant l'association « Patrimoine-Environnement »
2	M. Étienne BARTCZAK, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de la Vendée	Mme Virginie COUTAND-VALLEE, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'UDAP de Maine-et-Loire
	M. Arnaud BERNARD de LAJARTRE, maître de conférences en droit public, Université d'ANGERS	M. Thomas RENARD, maître de conférences en histoire de l'art contemporain, Université de NANTES

3	Mme Anne-Sophie GUERRA, conseillère régionale des Pays de la Loire	Mme Catherine DENFERD, maire de THIRÉ (Vendée)
	Mme Catherine CAUCHOIS, représentant l'association « La Demeure Historique »	M. Guy MASSIN Le GOFF, représentant l'association Patrimoine-Environnement

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 18 AOUT 2020

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles
Marc Le Bourhis

**Direction de la Sécurité de
l'Aviation Civile Ouest**

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest

ARRÊTÉ du 18/08/2020

**modifiant l'arrêté n° F-O 2011-LEB-317 portant octroi d'une licence et d'autorisation
d'exploitation de transporteur aérien
au profit de l'association CIEL DE LOIRE**

Le Préfet de la région Pays de la Loire,

Vu le règlement (CE) n° 785/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicables aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;

Vu le règlement (UE) 2018/394 de la Commission du 13 mars 2018 modifiant le règlement (UE) n° 965/2012 en ce qui concerne la suppression des exigences d'exploitation aérienne applicables aux ballons ;

Vu le règlement (UE) 2018/395 de la Commission du 13 mars 2018 établissant des règles détaillées concernant l'exploitation de ballons conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code des transports et notamment sa sixième partie ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment son livre III ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant les garanties financières et morales demandées pour l'octroi et le maintien de la licence d'exploitation des transporteurs aériens visés au III de l'article R. 330-1 du code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2019 du Préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

Vu l'arrêté FO-2011-LEB-317 du Préfet de la région Pays de la Loire, en date du 18 juillet 2011 portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien à l'association Ciel de Loire ;

Vu la déclaration d'activité adressée par l'exploitant à l'autorité compétente qui l'a enregistrée sous le numéro FR.DEC.315 ;

Arrête :
Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 3 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La présente licence d'exploitation demeure valable tant que les conditions fixées par le règlement (UE) n°2018/395 du 13 mars 2018 susvisé, le code des transports et le code de l'aviation civile sont respectées, et notamment que l'association CIEL DE LOIRE :

- a déclaré son activité à l'autorité compétente ;
- respecte les exigences en matière d'assurances définies par le règlement (CE) n°785/2004 ;
- respecte les exigences financières définies par l'arrêté du 16 juin 2005 modifié susvisé. »

Article 2

L'article 4 est abrogé.

Article 3

La directrice de la sécurité de l'aviation civile Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait le **18 AOUT 2020**

Pour le Préfet de la région Pays de la Loire et par délégation :



Emmanuelle BLANC
Directrice de la sécurité
de l'Aviation civile Ouest

